

L'Etat italien arrache le maïs transgénique

Par Antonio Onorati

Publié le 31/07/2003

En Italie, suite à une très longue action menée par Verdi Ambiente Societa (VAS), Coldireti, Greenpeace, Crocevia et d'autres associations, les pouvoirs publics ont décrété une « tolérance zéro » sur les semences contaminées par les OGM. Et le 11 juillet 2003, 381 hectares de maïs contaminés dans la région du Piémont ont été détruits officiellement. Pioneer Hi-Bred Italia et Monsanto - respectivement « propriétaires » de la semence conventionnelle contaminée et « propriétaires » du brevet sur la modification génétique impliquée - ont de plus été jugés responsables de la contamination et devront prendre à leur charge le dédommagement envers les agriculteurs. Pour la première fois, les autorités ont reconnu que les agriculteurs ont été victimes de fraudes et qu'ils ont subi des dommages.

Le collectif d'associations a décidé de se porter partie civile contre les industries semencières responsables de la contamination. Par ailleurs, VAS a porté plainte contre le Ministère de la Santé nationale pour ne pas avoir exécuté les contrôles obligatoires aux frontières sur les semences importées (l'Italie importe entre 95 et 98% de ses semences de maïs !). VAS a aussi porté plainte contre Pioneer Hi-Bred Italia et Monsanto pour « fraude commerciale » et exige le retrait de leur licence de vente des semences. Enfin, VAS attaque l'administration régionale du Veneto, pour « ne pas avoir pris des initiatives obligatoires » pour la destruction des champs de maïs contaminés. Cette bataille permet d'ores et déjà de réunir divers types d'associations qui apportent des contributions spécifiques (actions exemplaires, actions en justice, rôle institutionnel, actions d'information) qui ne partagent pas nécessairement la même vision sur l'ensemble des questions et d'accélérer le travail, commencé en 1995, pour l'établissement d'une législation semencière nationale et régionale permettant de s'opposer aux OGM.

Cependant, reste encore à transformer les acquis juridiques italiens, dès que possible, en acquis européens. Objectifs : remettre en discussion les règlements qui sont en préparation sur la contamination des semences et sur l'étiquetage du bio, et rejeter, sur la base des résultats en Italie, l'idée même de la coexistence, en rejetant le document Fichler. Les associations italiennes demandent de mettre en place une campagne européenne pour garantir la tolérance zéro en matière de contamination des semences, de mettre en place un moratoire planétaire et enfin d'organiser une réunion à Rome, entre le 29 novembre et le 10 décembre à l'occasion de la conférence FAO, pour confronter les expériences et lancer en avant des initiatives concertées au niveau international.